



## Annulation état des lieux de sortie, huissier

Par **feubs**, le **30/07/2021** à **17:57**

Bonjour,

L'expulsion du locataire a mis fin au calvaire de mes parents : loyés impayés, logement devenu insalubre (il urinait sur les murs entre autres...). Le logement étant vide, un état des lieux avec huissier était programmé. Ce locataire appelle l'agence immobilière pour signifier la visite du logement par mes parents suite à son départ (faux et infondé). L'agence immobilière, à la grande surprise de mes parents, annule l'état des lieux avec l'huissier, sans consulter mes parents et sans avoir d'avis contradictoire.

Quels recours ont'ils sachant que l'agence refuse de revenir sur sa decision ?

Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **30/07/2021** à **20:54**

Bonsoir

Cela s'est donc déroulé avant l'expulsion?

Par **feubs**, le **30/07/2021** à **21:29**

Merci de votre intérêt

C'est l'état des lieux de sortie avec l'huissier qui a été annulé

Aucun moyen a présent de se retourner contre le locataire.  
Il y a plusieurs milliers d'euros de travaux pour remettre le logement en état.  
Initiative incompréhensible de l'agence immobilière

Par **Tisuisse**, le **31/07/2021** à **07:01**

Bonjour,

Est-ce qu'un état des lieux a quand même été établi et les clefs rendues ? Si non, vous mettez en cause la Responsabilité Professionnelle de l'Agence Immobilière.

Voyez un avocat spécialisé ou consultez votre ADIL.

Par **nihilscio**, le **31/07/2021** à **08:36**

Bonjour,

Rien n'empêche vos parents de prendre rendez-vous avec un huissier pour un état des lieux.

Mais je n'en vois pas l'intérêt. Si le locataire ne payait pas ses loyers, c'est qu'il est insolvable.

Par **Lag0**, le **01/08/2021** à **11:15**

Bonjour,

D'accord avec Nihilscio, la jurisprudence reconnaît valable un état des lieux fait par huissier après le départ du locataire, jusqu'à 3 semaines après le départ. Il est donc toujours possible d'en faire dresser un.

En revanche, peu de chance d'arriver à faire payer cet ancien locataire...

Par **feubs**, le **09/08/2021** à **19:05**

merci pour vos réponses

un huissier est venu mais le locataire est insolvable

le studio est insalubre.